



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 1^{er} juin 2020, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal à l'Hôtel de Ville situé au 2, place de l'Hôtel, de Ville, à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction d'une nouvelle résidence, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas la pose de revêtements verticaux.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 41, chemin des Érables
Lot no. 5 896 895 du cadastre du Québec

DONNÉ À FRELIGHTSBURG CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT.

Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

